

Bon de Commande POLE POSITION

Aux conditions générales et particulières décrites ci-après, le client désigné ci-dessous souscrit un contrat d'insertion des annonces de locations et de ventes dans le réseau SE LOGER

LE CLIEN	Γ
Code client :	
Raison Sociale :	Merci de retourner ce
Nom :	bon de commande
Prénom :	par Fax au
Fonction:	01.53.38.28.28
Téléphone :	01100100120120
Email :	
CONDITIONS PART	ICULIERES
Date de début de votre contrat : □ 01 Avril 2009	
Nombre d'unités* Pole Position achetées : Unité(s) X 50 *1 unité = 50€/mois soit 1428 Affichages/mois	0€ht =€ht/mois
☐ Je souhaite bénéficier de l'offre de bienvenue 1 unité Pole pendant 3 mois	e Position achetée = 1 unité offerte

Conditions particulières: Pole Position est un produit réservé exclusivement aux clients ayant des publications sur nos sites. Ce produit permet de mettre en première position une publication. Le client achète un nombre d'affichages maximum par mois, le « mois » étant défini par la date de début de contrat, soit le 1 er ou le 16 de chaque mois. Le client pourra sélectionner simultanément jusqu'à 10 publications à mettre en avant, les affichages seront alors repartis de façon aléatoire en fonction des recherches des internautes. Pour sélectionner ses publications, le client devra se connecter sur l'interface www.selogerpro.com. Si le client n'effectue pas sa sélection de publications à mettre en Pole Position avant le 3ème jour suivant la date de début de son contrat, Pressimmo Online effectuera alors une sélection automatique de 10 publications de vente répondant aux critères de publications des Pole Positions. Le client pourra suivre son compteur d'affichages disponibles et consommés sur www.selogerpro.com. Pressimmo Online pourra être amené à rembourser, au prorata, le client qui n'aurait pas consommé la totalité de ses affichages mensuels, sauf dans tous cas relevant de force majeure, notamment panne de serveurs.

CONDITIONS PARTICULIERES

Toutes nos offres sont valables 1 mois à compter de la date d'édition de nos bons de commande, passé ce délai, le présent bon de commande sera considéré comme nul et non avenu. Tout produit souscrit pour une durée de 12 mois sera reconduit tacitement suivant les mêmes dispositions et pour une période identique sauf dénonciation ou changement induit par les conditions particulières. Le présent contrat est résiliable à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de 1 (un) mois après les 3 (trois) premiers mois qui sont incompressibles. La résiliation du contrat de publication entraînera de plein droit la résiliation du contrat vignette. Ce contrat correspond à un forfait mensuel maximum de publications, que celles-ci soient effectives ou non.

Il concerne la publication d'un portefeuille identique sur tous les supports objet de la commande. Toutefois, les emplacements sur les journaux sont précisés à titre indicatif et peuvent être suspendu à tout moment s'il s'avère que la parution est suspendue ou qu'il n'y a pas de parution dans la région du signataire. Aucun emplacement préférentiel ne peut être garanti et les annonces ne pourront pas porter sur des biens immobiliers en transactions neufs et/ou en états futur d'achèvement, quelles que soient les stipulations portées sur le bon de commande. Le prix des biens en vente seront affichés sur l'ensemble de nos sites etpartenaires en frais agence inclus (F.A.I.) et les locations d'habitation en loyer charges comprises (prix CC). Les photos des biens immobiliers fournies, ne doivent porter aucune mention. Le support ne peut être rendu responsable ou tenu à dommages-intérêts des conséquences d'erreurs ou omissions dans la composition, la traduction, la disponibilité juridique, la véracité ou la mise en place des insertions. La facture est établie au nom de l'annonceur et lui est adressée chaque début de mois. Dans le cas où le Client aurait une prestation antérieure fournie par PRESSIMMO ON LINE qui serait déjà en règlement par prélèvement automatique, le Client autorise expressément PRESSIMMO ON LINE à cumuler le règlement du présent contrat avec le montant du ou des prestations antérieures dans les mêmes délais de règlement. Le défaut de règlement d'une facture à son échéance entraînera de plein droit, outre son exigibilité immédiate, la facturation d'intérêts de retard calculés sur la base d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal appliqué aux sommes restant dues à compter de la date d'exigibilité. A défaut de règlement PRESSIMMO ON LINE pourra adresser au client une mise en demeure pour recouvrement des sommes dues et/ou suspendre la fourniture des services au client sans autre préavis. Si aucun règlement n'est intervenu dans les 15 jours après la date d'échéance, PRESSIMMO ON LINE sera en droit de procéder à la résiliation du contrat de service, sans formalités. PRESSIMMO ON LINE se réserve également le droit de suspendre les prestations fournies sans aucun autre préavis. Le support ne serait tenu pour responsable et ne donnera pas lieu à remise du fait de la non exécution des prestations pour non transmission de contenu de la part de l'annonceur. L'annonceur autorise le support à faire paraître ses insertions dans d'autres médias et supports de promotion (tels que : Presse, Audiotel avec re routage téléphonique, Wap, Imode, Internet... propres ou de partenaires). Tout différent entre les parties sera de la compétence du Tribunal de Commerce de PARIS.

Fait à		Le	
	Signature +	cachet (o	bligatoire